chez les individus et dans la société. Il a ensuite établi que l'intercession de saint Joseph est particulièrement efficace pour guérir ces maladies, parce que saint Joseph a été le gardien et le défenseur de la vérité par excellence, Jésus-Christ, qu'il a pratiqué héroïquement en opposition avec l'orgueil, l'humilité de l'intelligence et de la volonté, et que, malgré la noblesse de son origine royale, il était toujours dans sa modeste condition, s'estimant très heureux de posséder auprès de lui le Fils de Dieu et la sainte Vierge, son épouse.

M. le chanoine Mortreux a terminé par une chaleureuse invocation à Saint-Joseph, le conjurant de faire sentir sa protection pour la guérison des maux des individus, de la famille et de la société.

L'Œuvre de la Bouchée de Pain. — Semaine du 12 au 18 mars 1900 *inclus* ; nombre de portions distribuées : grandes personnes, 1.056 ; enfants, 768 ; total : 1.824.

Une chute mortelle. — Une peigneuse demeurant en garni au numéro 37 de la rue des Anges, Zélie Lorthiois, a été victime, dimanche soir, d'un grave accident qui lui a coûté la vie.

Vers *neuf heures et demie*, l'un des locataires de la maison trouva la pauvre femme inanimée au pied de l'escalier, pendant d'une large blessure à la tête du sang en abondance.

Bientôt tous les gens de l'habitation furent sur pied : pendant que les uns s'efforçaient de faire reprendre ses sens à l'ouvrière, les autres se mettaient à la recherche d'un médecin.

M. le docteur Carette ne tarda pas à arriver. Un simple examen de la blessure lui permit de constater que l'infortunée avait eu la base du crâne brisée et qu'une commotion cérébrale s'en était suivie.

A 11 h. 1/2, on transportait Zélie Lorthiois à l'Hôtel-Dieu. Son état était complètement désespéré. En effet, lundi après-midi, vers trois heures, elle rendait le dernier soupir après une lente et douloureuse agonie. Elle était âgée de 62 ans.

Une bicyclette volée à Lille. — Le coupable arrêté à Roubaix. — Dans la soirée de dimanche, M. Moirez, propriétaire des Docks Franco-Russes, rue de la Gare, recevait la visite d'un jeune cycliste qui lui proposa d'acheter sa bicyclette.

L'inconnu n'était rien moins qu'exigeant, ne demandant de la machine qu'une somme de 40 francs. Comme le vélo en valait beaucoup plus, M. Moirez flaira un vol. On va le voir, il ne s'était pas trompé. Tandis qu'il s'efforçait de retenir son visiteur le plus longtemps possible, la police était avertie et bientôt le cycliste était invité par un agent à se rendre au poste du 1er arrondissement.

Notre homme, se sentant pris, se récria, jura qu'il était innocent, tempêta. Rien n'y fit. Puis s'apercevant que sa cause était bien mauvaise, il résolut de tout avouer. D'après ses déclarations il s'appelle Michel Surmont, il est journalier à Lille, logeant tantôt par ici, tantôt par là, et il est âgé de 26 ans. Dans le courant de l'après-midi, il avait loué une bicyclette à M. Everard, marchand de cycles, boulevard de la Liberté, puis avait filé droit sur Roubaix, pressé qu'il était d'échanger son cheval d'acier contre des espèces sonnantes et trébuchantes.

Le récit de son odyssée terminé, Michel Surmont a été écroué.

Une scène de violences. — La cour Loridan, rue Linnée, a été le théâtre, dimanche soir, d'une scène véritablement scandaleuse. Un habitant de cette cour, Jules Thuillier, apprêteur âgé de 21 ans, ayant *cherché querelle à sa sœur, s'est oublié jusqu'à la frapper violemment*. Son beau-frère, ayant voulu s'interposer, a été traité de même, au point qu'il porte des blessures peu graves à la vérité. L'irascible jeune homme a été arrêté et écroué au poste de police de la rue des Arts.

Les accidents du travail. — Un homme de peine de l'établissement de MM. Alfred Motte et Cie, peigneurs, s'est blessé au pied droit en tombant d'une pile de balles de laines. M. le docteur Rousseaux a examiné le blessé, Constant Vanhole, âgé de 22 ans, demeurant rue de la Conférence, et lui a prescrit huit jours de repos.

— Michel Delporte, âgé de 14 ans, demeurant rue Philibert-Delarue, travaillant pour le compte de MM. Lecomte et Deprès, teinturiers-apprêteurs, s'est brûlé la main gauche, pendant son travail. Le blessé a été l'objet des soins de M. le docteur Butruille, qui lui a ordonné quinze jours de repos.

— Dans l'établissement de M. Carlos Masurel, filateur, une bâcleuse, Marie Verrier, âgée de 17 ans, demeurant rue Traversière, a eu le bras droit comprimé par son *métier*. L'ouvrière a été l'objet des soins de M. le docteur Bernard, qui lui a prescrit huit jours de repos.

— Dans l'atelier de MM. Meyer et Boquillon, constructeurs, Etienne Gauffet, âgé de 21 ans, demeurant rue Daubenton, a eu le médius de la main droite écrasé, pendant son travail. Il devra subir quinze jours de repos prescrits par M. le docteur Lepers.

— Au peignage de l'Epeule, un homme de peine, Louis Cardon, âgé de 43 ans, demeurant rue du Bon-Convoi, à Mouvaux, en tombant s'est fait des contusions sans gravité. M. le docteur Lepers lui a ordonné quinze jours de repos.

— Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, Marcelin Degroote, 22 ans, demeurant rue des Longues-Haies, s'est blessé au poignet droit en manœuvrant des bobines de laines. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Rousseau.

— Un mécanicien, Henri Meyer, âgé de 42 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, a été blessé à l'index de la main gauche pendant son travail. M. le docteur Butruille a examiné le blessé qui est occupé chez M. Arthur Lesur, retordeur, et lui a ordonné quinze jours de repos.

— Théophile Volonckère, tourneur, âgé de 29 ans, travaillant pour le compte de la Société industrielle pour la schappe, a fait une chute et s'est luxé l'épaule et le coude gauche. M. le docteur Druesne a examiné le blessé, qui habite rue Monge, et lui a prescrit quinze jours de repos.

— Noël Peters, âgé de 14 ans, occupé dans l'établissement de MM. Motte et Meillassoux frères, teinturiers apprêteurs, a été brûlé au bras droit par le frottement d'une pièce de tissus. L'ouvrier, qui habite rue des Longues-Haies, 81, devra subir quinze jours de repos prescrits par M. le docteur Godefroy.

— Dans l'établissement de MM. les fils d'Alfred Motte, un bâcleur, Albert Hoornaert, âgé de 17 ans, demeurant rue de Condé, cour Vromant, s'est blessé à la main gauche, avec son couteau, en nettoyant des bobines. M. le docteur Lepers lui a prescrit vingt jours de repos.

— Au peignage de l'Union, un laveur, Auguste Parmentier, âgé de 35 ans, demeurant rue des Quinze-Bouteilles à Tourcoing, a eu l'avant-bras gauche contusionné par la courroie de son métier. Quinze jours de repos lui ont été ordonnés par M. le docteur Ballenghien.

Menus faits. — Un cabaretier de la rue Turgot, M. J.-B. S..., a été l'objet d'un rapport, pour avoir conservé dans son estaminet des consommateurs après l'heure réglementaire.

— Plusieurs individus faisant jouer au jeu de hasard sur la voie publique se sont vu dresser un procès-verbal.

— Alfred Santré, teinturier, âgé de 24 ans, demeurant rue Decrème, cour Roussel, a été emmené au violon, dimanche soir, à six heures, pour ivresse et bris de mobilier.

La rue Saint-Georges. — Il y a toujours en beaucoup d'animation dans cette rue, mais il y en a bien plus encore depuis le commencement de la liquidation de la maison Hoffmann-Dupont. On y vient, en effet, de tous les points de la région, comme de tous les quartiers de Roubaix. On y voit des figures très connues, et il s'y trouve, aussi, chaque jour, des personnes que l'on n'a jamais rencontrées. Et cela se conçoit, les conditions avantageuses auxquelles sont vendus tous les articles en faïence, cristaux, verreries, etc., décident toutes les familles à s'adresser au numéro 11 de la rue Saint-Georges.

CHAUSSURES POUR PREMIÈRES COMMUNIONS. — Grand choix, *A la Mère de Famille*, 13, rue St-Georges, à Roubaix (Maison fondée en 1852). — **Bottines blanches,** depuis 1.45 ; souliers, peau blanche, depuis 2.95. — **Bottines de toilette,** depuis 4.95. — Articles spéciaux pour **Dames charitables,** Conférences St-Vincent-de-Paul, etc. 65194

La Doctoresse, *Mme de Puiffe de Magondeau*, par sa *méthode spéciale guérit sans opération* les maladies des femmes. 3 h. à 5 h., rue Charles Quint, 6, à Roubaix. 63215

Courez toujours *ou court le public s'il ne se trompe pas !*
Allez donc au beurre d'Oostcamp, rue du Bois, 13,
Le kilo 3.70

Croix. — *Le Bureau de Bienfaisance et le Maire de Croix.* — Nous avons reçu de M. Desbarbieux, maire de Croix, une lettre dont il nous demande la publication en réponse à celle que nous adressaient, ces jours derniers, les administrateurs du Bureau de Bienfaisance.

Voici la lettre de M. le Maire de Croix, à qui nous en laissons la responsabilité :

« Croix, le 19 mars 1900.

» *A Messieurs les Membres administrateurs du Bureau de Bienfaisance de Croix,*

» J'ai eu connaissance, par la presse, de votre délibération du 16 mars courant.

» Elle m'amène à déclarer publiquement que si j'éprouve un regret, c'est de m'être contenté de l'adhésion verbale de M. Couturier aux modifications dans les termes du contrat proposé, modifications demandées expressément par le représentant de la Société anonyme du Vélodrome de Roubaix et qui ont été soumises à votre vice-président. Je ne pensais certainement pas, à cette époque, le voir plus tard renier cette adhésion, mais, en raison des circonstances, cette.... pirouette significative ne m'étonne guère.

« Vous prétendez que vous avez ignoré cette manœuvre ??? jusqu'au jour où le texte de la convention vous ayant été communiqué, c'est-à-dire récemment, par M. le Préfet du Nord vous avez pu le comparer à ma lettre du 6 juin 1898.

« Il me suffit de vous dire que copie intégrale de cette convention a été jointe au compte de gestion de l'exercice 1898 présenté par le Receveur du Bureau de Bienfaisance, *compte que vous avez approuvé sans restriction aucune*, en l'appuyant *même* du poids de votre compte administratif que vous avez signé. Oserez-vous aussi renier vos signatures ?

« Par conséquent, vous avez dû examiner ce compte de gestion à l'aide des pièces comptables et dès lors votre affirmation, quand vous déclarez ne pas connaître la convention, repose sur la plus indigne mauvaise foi qui puisse se rencontrer.

« Si au contraire vous avez sanctionné ce compte de gestion sans l'étudier de près, je me demande alors, et l'on se demandera avec moi à quoi vous servez : le public, en ce cas, a le droit absolu de vous dire que les intérêts des indigents sont mal placés entre vos mains puisque vous ne regardez pas avec toute l'attention voulue les documents qui se rapportent à la gestion du patrimoine des pauvres.

» Pour mon compte personnel, j'ai cette opinion formelle que votre délibération n'est qu'un grossier trompe-l'œil destiné dans votre esprit, à détourner l'attention publique de vos agissements et à tenter de déplacer les responsabilités qui vous incombent pour les lourdes de fautes que vous avez commises au grand détriment des malheureux. Votre délibération est pour vous un moyen honteux de satisfaire vos haines et vos rancunes.

» Bien autre.

» Mais vous arrivez trop tard : ou vous agissez de mauvaise foi (ce dont, pour ma part, je n'ai nul doute), ou vous vous moquez des pauvres en ne vérifiant pas leurs comptes avec tout le soin voulu.

» C'est l'un ou l'autre que vous devez avouer sans essayer plus longtemps d'égarer l'opinion publique par des subterfuges dont l'idée ne peut germer que chez vous.

» Je suis fort aise que vous chargiez un Brackers, avocat, de la mission de me reclamer 160 fr. Cela me permettra de lui emprunter ses arguments pour provoquer le remboursement, par vous et d'autres :

» Des 1900 francs perdus pour les pauvres et pour l'Hospice par l'inconcevable imprévoyance que vous avez apportée dans l'exécution des devoirs que vous imposent les charges que vous tenez on ne sait que trop pour quel motif.

» 2° Des 420 francs *représentant la valeur approximative* des abattoirs de 14 taureaux, que vous avez si odieusement laissé s'échapper sans chercher à vous renseigner sur la quantité de viande qui était confiée à votre sagacité. Vous avez démontré que cette sagacité pouvait être comparée à quatre zéros.

» Vous verrez que votre avocat va vous faire une réputation départementale. Vous n'êtes pas sans l'avoir méritée et si c'est là la récompense que vous ambitionnez, mon concours vous est tout acquis. Il vous suffira, pour cela, de continuer à débiter vos sornettes et vos calembredaines, et de ne pas cesser de vous livrer à vos pathodies habituelles.

» Je vous salue, messieurs les membres du Bureau de bienfaisance.

» *Le Maire de Croix,*
» F. DESBARBIEUX. »

Hem. — *Une mort subite.* — Un ouvrier agricole, Bruner Alexandre, originaire de Gand, se trouvait, dimanche soir, vers sept heures, à l'estaminet Basson. Il venait de boire une tasse de café lorsque, se sentant indisposé, il demanda à la cabaretière de lui permettre d'aller se reposer sur un lit. Le malheureux n'y était pas de cinq minutes qu'il *rendait le dernier soupir. Il venait de succomber à la rupture* d'un anévrisme. Bruner était célibataire et travaillait à la ferme Droulez. Il était âgé de 47 ans.

— *Le chapitre de l'ivresse.* — Lundi après-midi la gendarmerie de Lannoy a arrêté sur la route départementale au petit Lannoy, deux hommes qui se trouvaient en état complet d'ivresse.

L'un, deux, Constant Deshouvries, âgé de 47 ans, maçon à Leers, était couché sur la voie publique, ne redoutant nullement la pluie qui à ce moment tombait en abondance ; quant à l'autre Louis Delhaye, âgé de 27 ans, également maçon à Leers, il se sentait encore assez valide pour pouvoir danser autour de son camarade, jusqu'à ce que dame police venant à passer vint mettre fin à sa gigue en conduisant les deux joyeux compagnons au « violon » municipal. Ils ont été relaxés à huit heures du soir. Procès-verbal a été dressé contre eux.

Enterrement du 20 mars. — Mme Césaire Cau, née Elisa Lehoucq, *neuf heures et demie, église Notre-Dame.*

Obits du même mois. — M. Pierre Sasselange, neuf heures, église Saint-Louis, à Tourcoing. — M. Cyrille Bourgeois, dix heures, église Saint-Sépulcre. — Mme Emile Delespierre, née Marie Dancoisne, neuf heures, église Sainte-Elisabeth.

Communications

AU « DRAMATIC-CLUB ». — Les membres du « Dramatic-Club » sont avertis qu'il y aura réunion générale, ce soir, *mardi, à huit heures un quart*, au local, café Pandore, rue Pauvrée. Ordre du jour : 1° Lecture et vote du drame à mettre en étude ; 2° Causerie du régisseur général ; 3° Communication au sujet d'une conférence. Présence absolument obligatoire. L'amende sera rigoureusement appliquée aux absents.

Le Roi des Cafés, *le plus hygiénique, le plus économique*, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, *rue des Arts*, Roubaix. 39220

Guérissez la Bronchite par le sirop pectoral Delabaere. — Pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 54.

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* *40

Nos artistes. — Nous apprenons avec satisfaction que M. Henry Jacquet, le sympathique directeur de notre école de dessin et de peinture, vient de faire admettre un tableau au Salon de cette année.

Cette œuvre, d'une conception émue et d'une magistrale exécution, est intitulée *Bénédiction des Roses, Jour du Rosaire.*

L'artiste s'est inspiré d'une coutume qui existe encore en Belgique et en Bretagne, la bénédiction des roses. Dans un coin d'église deux vieilles femmes sont en prière : elles tiennent en mains des roses que le prêtre va bénir. Les figures des deux personnages sont particulièrement expressives : le recueillement et la conviction profonde se lisent sur ces traits émaciés par l'âge et brunis par le hale des champs ou l'embrun de la mer. Il y a dans l'ensemble de la scène très belle en sa simplicité, un réel sentiment religieux.

Le succès de M. Henry Jacquet est d'autant plus méritoire qu'il a été présenté cette année au Salon 4.000 toiles et que 1.200 seulement ont été admis et sur ces 1.200 tableaux 500 avaient leur place retenue à l'avance comme provenant d'artistes hors concours. DE L'E.

Le chauffage de l'Hôtel-de-Ville. — Le chauffage d'un monument ayant les vastes proportions de notre Hôtel-de-Ville entraîne fatalement une dépense fort élevée, aussi est-ce une assez grosse question à résoudre.

L'année dernière, à pareille époque M. V. Hassebroucq avait chargé une commission composée de trois architectes, MM. Batteur, Canissié et Thibault, d'examiner quatre projets de chauffage qui étaient en présence ; ils avaient été présentés par M. Hamelle, par M. Grouvelle, par M. Mauroy, représentant de la maison Salzer et Cie de Wintherthur et par M. Gaillet (ateliers de La Madeleine-lez-Lille.)

C'est ce dernier projet qui avait été approuvé par la commission. Il s'agit d'un système dit « chauffage indirect » et comprenant à la fois chauffage et ventilation. Des chaudières à vapeur à basse pression seraient placées dans le sous-sol : l'air aspiré de l'extérieur par des ventilateurs à ailettes serait chauffé dans des batteries alimentées par la chaudière et lancées dans les divers appartements à chauffer. La ventilation s'effectuerait par des cheminées ordinaires.

Le devis primitif ne comprenait pas le chauffage des bureaux de la façade Nord et Sud. Pour étendre le chauffage à tout l'ensemble de l'hôtel de ville, M. Gaillet demande une somme de 63.000 francs qui a été acceptée dans une entrevue que l'entrepreneur a eu, le 15 courant, avec l'administration municipale. Il a été entendu que M. Gaillet devra s'aboucher avec l'architecte pour les dispositions à prendre en vue de l'exécution des travaux.

La fête Saint-Joseph à l'asile des vieillards des Petites-Sœurs des Pauvres. — Comme chaque année, des jeunes filles appartenant aux meilleures familles de la ville ont procuré, à l'occasion de la fête Saint-Joseph, une récréation et un régal aux vieillards hospitalisés par les Petites-Sœurs des Pauvres.

C'est hier lundi qu'a eu lieu cette fête. Les jeunes filles ont offert le dîner qu'elles ont servi de leurs mains aux bons vieux, puis elles ont organisé toute une séance récréative avec un programme très varié. On ne peut que louer sans réserve la façon ingénieusement délicate dont ces jeunes filles pratiquent la bienfaisance.

La fête des charpentiers. — On sait que saint Joseph a été choisi pour patron par la corporation des *charpentiers-menuisiers*. Patrons et ouvriers ont fêté joyeusement leur patron, ce qui a donné une animation dans plusieurs quartiers pendant la journée de lundi.

Un homme trouvé mort dans la rue. — Lundi matin, vers cinq heures, des ouvriers passant rue du Calvaire ont trouvé étendu sur le pavé et ne donnant plus signe de vie un homme de 58 ans, Victor Polyte, journalier, demeurant rue Jourdan. Un médecin, appelé aussitôt, ne put que constater la mort due à une congestion pulmonaire occasionnée par le froid et l'alcool. Polyte était célibataire ; son corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Les accidents du travail. — Aux Magasins Généraux, un homme de peine, Jules Louage, âgé de dix-huit ans et demi, demeurant rue d'Arcole, 22, a été contusionné à la jambe et au pied droit par la chute d'une balle de laine.

M. le docteur Vanneufville lui a prescrit un repos de huit jours.

— Un homme de peine de la même maison, Désiré Pollet, âgé de 27 ans, a été blessé au genou gauche en aidant à l'arrimage d'un tas de balles de laine. M. le docteur Vanneufville qui a soigné le blessé lui a prescrit un repos de dix jours.

— Chez MM. Binet, Frédéric Duponchelle, âgé de 60 ans, laveur, demeurant rue de Gand, a été piqué à la main par un chardon en meftant de la laine dans un laveur. M. le docteur Leduc a constaté une blessure qui a déterminé un abcès, et a déclaré une incapacité de travail de dix jours.

Roncq. — Si vous manquez d'*appétit*, si vous *digérez mal*, si vous êtes *constipé*, si vous avez des *aigreurs*, des *renvois*, si vous avez souvent des *migraines* si vous *dormez mal*, prenez les *Pilules du Dr Somer* dont vingt ans de succès ont affirmé l'efficacité.

Dépositaire à Roncq : M. Dumoulin, pharmacien. 40632

Marcq-en-Barœul. — *Une tentative criminelle.* — Dimanche soir, Mme Delannoy, tenancière de l'estaminet « Au retour des Voyageurs, constatant que de la fumée sortait d'une grange construite en planche et située dans son jardin. Elle donna aussitôt l'alarme ; plusieurs consommateurs qui se trouvaient dans la salle d'estaminet, jetèrent quelques seaux d'eau et le commencement d'incendie fut éteint. On reconnut aisément que le feu fut mis à une botte de paille par un interstice des planches de la grange.

— *Une arrestation pour abus de confiance.* — Lundi, le garde-champêtre Delmaere a mis en état d'arrestation un ouvrier au service de M. Picavet, Henri Roussel. Roussel s'était approprié le cheval de son patron et avait gagné la frontière.

Halluin. — *L'accident de samedi.* — *Mort de la victime.* — Nous avons parlé, dans nos deux dernières éditions, de l'accident dont a été victime samedi, un garçon brasseur de M. Jules Demeester, Yvo Jeannens. Ainsi que nous le prévoyions, le malheureux n'a pas survécu à ses blessures et est mort dans l'après-midi de lundi, vers deux heures et demie. La date des funérailles n'est pas encore fixée.

LILLE

L'anniversaire du 18 mars. — Déclarations intéressantes du citoyen Delory. — Cette année, comme les années précédentes, du reste, les socialistes-révolutionnaires ont célébré, à Lille, l'anniversaire du 18 mars et de la Commune de Paris. Réunion, concert à la Maison du Peuple, c'est le menu ordinaire de cette cérémonie qui, cette année, a emprunté un caractère intéressant aux déclarations que le citoyen Delory, maire de Lille, a cru devoir faire dans une causerie.

La Commune, s'est écrié le conférencier, a laissé les millions de la Banque de France dormir dans leurs caveaux.

Mais si demain, continue-t-il, la classe ouvrière revenait à la même situation, nous ne placerons plus des factionnaires aux portes de la Banque, mais les travailleurs en lutte se serviraient des millions pour faire la guerre à la bourgeoisie.

Grâce à la propagande, grâce aux efforts du parti ouvrier, on sait partout ce que voudra la prochaine Commune, et alors la presse bourgeoise aura beau dire que c'est pour piller, que c'est pour mettre à feu et à sang la Ville-Lumière, on saura que si nos camarades parisiens se battent, c'est pour le peuple, c'est pour l'émancipation de la classe des travailleurs.

Une réunion nationaliste. — On annonce qu'une grande réunion nationaliste aura lieu le 1er avril prochain dans la salle du *Nouveau-Lille* (ancienne *Scala*), rue Léon-Gambetta, sous la présidence de M. Barillier, acquitté de la haute cour, avec le concours assuré du général Jacquey, député des Landes, ancien colonel du 43e de ligne ; de MM. Galli, directeur du *Drapeau*, L. Dumonteil, ancien député de Saint-Quentin, et Poirier de Narçay, un des fondateurs du parti socialiste français.

Des pourparlers sont engagés pour avoir également le concours de MM. Millevoye, député, et Cailly, acquitté de la haute cour.

Une réunion du Comice agricole. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Lille se réunira, le mercredi 21 mars, à onze heures un quart du matin, à la Mairie (entrée par la cour intérieure).

Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — 2. Correspondance. — 3. De l'élevage du mouton. — 4. L'admission temporaire du maïs. — 5. Culture du tabac Plantation et expertise. — 6. Comptabilité annuelle du Comice. — 7. Lectures et propositions diverses.

LES GRÈVES

Au tissage de MM. J. Casse et fils à Lille

LA JOURNÉE DE LUNDI

Lundi, à neuf heures du matin, les grévistes ont tenu, dans la salle de l'« Orphéon » une nouvelle réunion à laquelle assistaient MM. Gossart, Battet-Rogez et Poulet.

Les ouvriers maintiennent leurs revendications ; ils demandent, comme nous l'avons déjà dit, outre de nombreuses modifications dans le tarif des salaires, le renvoi du directeur.

Ils réclamaient également la mise hors de l'atelier d'une contremaîne.

Dans la réunion tenue lundi, les grévistes ont modifié un peu cette dernière demande. Ils acceptent que la contremaîne reste dans l'usine, mais comme ouvrière et non surveillante.

A la fin de la réunion, MM. Gossart, Battet-Rogez et Poulet se sont rendus à l'établissement de MM. Casse, où ils ont eu une entrevue avec le gérant.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Actuellement
MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
33, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le imetière. Couronnes en tous genres. Téléphone. 55035

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS
Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Mouvaux, le mercredi 21 mars 1900, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **François Lecomte,** décédé à Mouvaux, le 18 février 1900, dans sa quarante-et-unième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Au Cercle philanthropique roubaisien

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*

Veuillez avoir l'obligeance de me donner l'hospitalité dans les colonnes de votre estimable journal pour répondre (pour la troisième et dernière fois) aux membres dissidents du *Cercle philanthropique Roubaisien*.

Dans la lettre parue dans le numéro du *Journal de Roubaix* portant la date du 14 mars, il est dit que j'attaque une personne digne de tout respect et, ensuite, que le punch en question a été réglé dans le courant de décembre 1899 et non le 17 janvier 1900, comme je l'avais dit dans une précédente lettre. (En passant, je rectifie cette date, c'est le 18 janvier et non le 17 que ce punch a été réglé).

Comme démenti au signataire de cette lettre, permettez-moi, Monsieur le Directeur, de donner ici le procès-verbal de la réunion du comité du 28 décembre 1899 en remplaçant le nom de la personne en question par ce mot : l'intéressé.

« Le président avertit le comité que le punch des conscrits qui a eu lieu le 4 novembre n'est pas encore réglé et que l'intéressé, à qui il avait donné l'ordre de payer le 9 novembre, s'est servi de cette somme pour effectuer un voyage.

» L'intéressé s'engage à rembourser la dite somme le 31 décembre courant.

» Il s'attire sur ce point une verte réprimande de la part du président et du vice-président. Ce dernier lui fait particulièrement remarquer que l'on ne doit jamais se servir d'argent appartenant à autrui. L'intéressé reconnaissant le bien-fondé de l'observation, dit que jamais plus pareil fait ne lui arrivera. »

On voit que le désaccord ne date pas du 30 janvier comme il est dit dans la lettre de M. Omer Verroust.

Si quelqu'un, après cela, doutait encore de ma bonne foi, je tiens le livre des procès-verbaux à sa disposition. Considérant que cette polémique a déjà été trop longue, je le répète, c'est la dernière fois que je réponds aux allégations des membres dissidents de notre cercle.

Avec mes remerciements pour la complaisance avec laquelle vous avez toujours accueilli mes réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments. RAOUL MORVILLIER,
Président du Cercle Philanthropique Roubaisien.

Réponse à la « réclamation d'un petit commerçant »

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

Je tiens à protester énergiquement contre la lettre anonyme parue dans votre journal à la date du 15 mars dernier sous la rubrique « Réclamation d'un petit commerçant. »

L'auteur de cette lettre prétend que les marchands ambulants font au commerce local une concurrence déloyale puisque, *affirme-t-il, ils ne paient qu'un droit de* dix ou vingt centimes. Ce monsieur est bien mal renseigné, car tous les marchands ambulants paient une patente. Je tiens aussi à lui déclarer que tous ne sont pas étrangers.

Je vous présente, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées. PIERRE SEILHAN.

Les cars ouvriers de Roubaix-Tourcoing

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Comptant sur votre obligeance et votre empressement à soutenir la cause juste de l'ouvrier laborieux, nous n'hésitons aucunement à vous prier d'insérer la présente réclamation dans votre prochain numéro.

Au nom d'un grand nombre d'ouvriers que nous pouvons évaluer à une centaine, nous appelons l'attention des personnes compétentes et principalement celle de nos édiles roubaisiens, sur une question qui intéresse au plus haut point les ouvriers roubaisiens travaillant à Tourcoing.

La Compagnie Nouvelle des tramways de Roubaix-Tourcoing a organisé un service de cars ouvriers, donnant ainsi toute satisfaction aux travailleurs de la banlieue de Tourcoing et par le fait même, à ceux de la frontière belge. Notre réclamation porte particulièrement sur le point suivant : Tous les ouvriers commençant leur travail à 6 heures du matin, à Roubaix, mais habitant la banlieue de Tourcoing, voire même la Belgique, ont toutes facilités pour être rendus à Roubaix à 6 heures. Rien n'est plus juste, mais pourquoi ne pas en faire autant pour les Roubaisiens qui doivent être rendus à six heures, à leur travail à Tourcoing?

Nous réclamons donc un car partant de la Grande-Place de Roubaix à 5 heures et demie du matin. Avec un peu de bonne volonté ce serait, à la vérité, chose bien facile : les cars amenant les Tourquennois arrivent sur la Place de Roubaix à 5 heures et demie, puis ils se rendent au dépôt, où ils stationnent jusque sept heures. Si au lieu de s'arrêter au dépôt, ces cars continuaient leur route jusqu'à la place de Tourcoing, ils y arriveraient avant six heures, à la plus grande satisfaction des Roubaisiens travaillant à Tourcoing.

Dans l'espoir que notre demande sera prise en considération, nous vous prions, Monsieur le Directeur, d'agréer nos salutations sincères.

Un groupe d'ouvriers.

Le service des tramways entre Roubaix et Tourcoing

Tourcoing, 13 mars 1900.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

J'ai recours à votre obligeance pour signaler dans votre estimable journal l'insuffisance du service des tramways entre Roubaix et Tourcoing.

Les cars partant de la Grande-Place de Roubaix, par le boulevard, à 11 h. 10, 45 et 50 minutes, sont complets de le départ on, en tous cas, dès l'arrivée à la gare. A leur arrivée sur le territoire de Tourcoing, les plates-formes sont surchargées et l'intérieur pris d'assaut, cela au grand mécontentement des voyageurs, qui, par obligeance mutuelle, se taisent, croyant à un encombrement passager.

Il est, de cette façon, matériellement impossible aux voyageurs de prendre place en cours de route. Les ouvriers qui attendent la voiture, soit à l'octroi, soit au point-central, sont souvent forcés de faire la route à pied, n'ayant pas le temps d'attendre la voiture suivante.

Pourquoi ne pas mettre deux voitures aux tramways partant aux heures ci-dessus indiquées ?

Recevez, Monsieur le Directeur, avec mes plus vifs remerciements, mes sincères salutations. *Un abonné.*

FEUILLETON DU 21 MARS 1900. — N° 31

MARTYRE!

Par Adolphe D'ENNERY

DEUXIÈME PARTIE

IV

— Après avoir pris une heure de repos, qui lui était bien nécessaire à la suite de la scène qu'elle a eue avec son père et la nouvelle Mme de Moray, la jeune maîtresse a fait demander à M. le comte la permission de sortir pour *aller chez son grand-père*, M. Firmin de La Marche, où elle comptait pouvoir embrasser sa mère.

... C'est moi qui ai porté à mon maître la petite lettre où Mlle de Moray demandait cette permission.

... Il allait peut-être la lui donner, quand la nouvelle comtesse, qui était alors auprès de lui, s'y est opposée.

— De quel droit? demanda M. Drack avec indignation. Et pourquoi cela ?

— La nouvelle comtesse a dit que Mlle Paulette ne devrait revoir sa mère — et encore de loin en loin — que lorsqu'elle aurait témoigné de son repentir pour la façon dont elle avait parlé et lorsqu'elle consentirait à lui témoigner à elle même le respect et les apparences d'affection qu'elle doit à la femme de son père.

— Ah ! ah ! voilà qui me paraîtrait diantrement violent si ça ne m'était pas absolument égal ! gronda M. Drack en bousculant l'attirail de toilette qu'il venait de ranger avec tant de soin. Et tu as répété ça à cette enfant ? Tu as eu cette barberie là, toi, qui prétends aimer Paulette ?

— Il fallait bien. Le maître avait ordonné.

— Et qu'a-t-elle dit quand tu t'es acquitté de ta commission ? Je parie qu'elle s'est mise à pleurer !...

— Non. Au contraire.

— Comment, au contraire ! Elle a ri ?

— Oui. Mais avec un rire si étrange et si menaçant presque ! « Alors, je ne reverrai plutôt jamais ma mère ! s'est-elle écriée, s'il faut que je paye chaque baiser d'une lâcheté et d'une bassesse. Va, Maltar ! a-t-elle continué, ne te tourmente pas pour moi ! Il arrivera un jour, plus *prochain qu'on ne pense*, où il faudra bien du moins qu'on permette à ma mère de venir m'embrasser. Ce sera le jour où ses lèvres s'appuieront sur le front d'une morte !...

Mais, sapristi ! pourquoi viens-tu me conter tout-ça ? fit M. Drack avec un geste de désolation.

— Est-ce que j'y peux quelque chose ? Si ça a du bon *sens de me tourmenter* avec de pareilles histoires, qui ne me regardent pas !

— Je suis venu vous dire tout ça, répondit l'Indien, parce qu'il faut que vous veniez avec moi.

— Moi ? Avec toi ? Où ! Chez Paulette ?

— Non. Chez sa mère.

L'Anglais fit un bond.

— Jamais de la vie ! dit-il. J'en ai assez de cette famille de M. de Moray. Que dis-je, assez ? J'en ai trop ! J'en ai par-dessus la tête ! J'aimerai mieux me faire couper en quatre que de me mêler plus longtemps à ces histoires-là !

... Et pourquoi faire veux-tu que j'y aille, d'abord ? Car, enfin, si j'y vais, faudra-t-il que je sache ce que j'aurai à lui dire.

Comme toujours, après avoir juré et refusé, le bonhomme revenait de lui-même.

— Vous direz à la mère de la jeune maîtresse ce que je viens de vous raconter.

— Est-ce que tu *ne* peux pas le faire toi-même par hasard ?

— Si. Mais ce que je ne pourrai pas faire comme vous ce sera de lui apprendre le voyage que vous avez fait avec Mlle Paulette, ce sera de lui répéter tout ce que la jeune maîtresse vous a dit pendant les six semaines de la traversée. Tenez, je suis sûr qu'elle ne cessait pas de vous parler de sa mère !...

— Parbleu !... j'en avais les oreilles rabattues !

— ... De vous dire quelle joie elle se faisait de la surprendre...

— C'était passé chez elle à l'état d'idée fixe !

— ... De vous faire enfin le confident de toutes ses espérances...

— C'est au point qu'elle m'avait avoué son amour pour un beau jeune homme qu'elle comptait bien épouser et dont elle est folle.

— Grand Dieu ! s'écria l'Indien atterré par cette découverte. La jeune maîtresse aime un jeune homme ? Vous en êtes bien sûr ?

— Beaucoup plus que mon existence que je commence à croire très compromise par les émotions que me donne cette maudite affaire ! Mais pourquoi cela te met-il dans une pareille agitation que Mlle Paulette aime quelqu'un à Pondichéry ?

— Parce que, si j'ai bien compris quelques mots que j'ai surpris tout à l'heure entre mon maître et une autre personne... M. de Moray a déjà disposé de la main de sa fille !

— Bon ! Il ne manquerait plus que cela ! Et en faveur de qui a-t-il bien pu disposer de cette enfant sans le lui dire ?

— En faveur de M. Palmeri, le frère de sa nouvelle femme !

— Palmeri ? riposta l'Anglais. Où diable ai-je entendu prononcer ce nom-là ? Bah ?